



EXTRAIT

des délibérations du Conseil Général de Corcelles-près-Concise

Assemblée du 31 août 2020

Président : Didier Bourgeois

Le Conseil Général de Corcelles-près-Concise, vu les préavis mentionnés ci-dessous et après avoir entendu les rapports des commissions y relatives, décide à l'unanimité des voix :

1. d'accepter le préavis N° 1 / 2020-2021 :

Comptes et gestion de l'exercice 2019

2. d'accepter le préavis N° 2 / 2020-2021 :

Arrêté d'imposition pour l'année 2021

Corcelles-près-Concise, le 31 août 2020

Le Président

Didier Bourgeois



La secrétaire

Ghyslaine de Blaireville